

27

RAPPORT

OBJET : REALISATION D'UNE SALLE DE MUSIQUES ACTUELLES : VALIDATION DES ORIENTATIONS PERMETTANT DE CONSTITUER LE PROGRAMME

Par délibération en date du 30 avril 2009, les orientations initiales majeures du projet de construction d'une salle de musiques actuelles ont été validées.

Il s'agissait, pour mémoire :

- d'une implantation dans le quartier de Metz-Borny,
- de la réalisation d'une salle de musiques actuelles destinée à répondre à une mixité des publics,
- de la création d'un lieu de vie permanent afin de provoquer les rencontres et favoriser l'émulation des publics,
- de répondre autant à un enjeu culturel et social important pour la ville et l'agglomération, qu'à une demande du public, des artistes et des acteurs de ce champ artistique.

Le Cabinet de programmiste AUBRY (qui a déjà assuré la programmation des salles de concert ou de musiques actuelles de Esch-sur-Alzette, Nantes, Calais, Albi...) a été choisi après une mise en concurrence. Une première phase a porté plus particulièrement sur la définition générale et la faisabilité de l'équipement, envisagé dans le cadre des différentes orientations évoquées ci-dessus mais également aidé au positionnement de l'équipement dans le quartier de Metz-Borny.

Ce travail a permis d'identifier les principes suivants :

- la compatibilité du projet avec le lieu d'implantation proposé (voir plan en annexe),
- un équipement comportant une jauge estimée à 800 places assis/debout pour des concerts, ainsi que des studios de répétitions, des espaces nécessaires aux besoins techniques (locaux de stockage, locaux techniques), des espaces d'accueil (bar, hall etc) et administratifs (bureaux, vestiaires, loges...) pour une surface globale estimée à environ 2 200 m²,
- un phasage opérationnel prévoyant un lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre courant juillet 2009, un début des travaux mi 2011 et une livraison de l'équipement pour la rentrée 2012,
- l'enveloppe financière prévisionnelle nécessaire pour le lancement du concours de maîtrise d'œuvre, le montant des travaux du bâtiment étant estimé à 6 500 000 € TTC.

Cette première partie de l'étude doit être suivie par la rédaction du programme qui est nécessaire au lancement du futur concours de Maîtrise d'œuvre.

La motion est en conséquence.

MOTION

OBJET : REALISATION D'UNE SALLE DE MUSIQUES ACTUELLES : VALIDATION DES ORIENTATIONS PERMETTANT DE CONSTITUER LE PROGRAMME

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée et ses décrets d'application, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

VU la délibération du 26 mars 2009 approuvant le Budget Primitif 2009,

VU la délibération en date du 30 avril 2009 portant notamment sur l'étude de programmation,

VU l'inscription au programme d'investissement de l'opération intitulée : construction d'une salle de musiques actuelles,

CONSIDERANT que l'intervention du programmiste a permis de formuler les objectifs et orientations ainsi que les besoins exprimés sur l'équipement de musiques actuelles de Metz,

CONSIDERANT que la mission du programmiste est nécessaire pour finaliser le lieu d'implantation de cet équipement au cœur de Metz-Borny ainsi que sa fonctionnalité,

CONSIDERANT que le programmiste a défini le phasage de l'opération et détaillé l'enveloppe financière de celle-ci,

CONSIDERANT que cette mission constitue le préalable à la rédaction du programme en vue d'une consultation de maîtrise d'œuvre menée selon la procédure du concours autorisée par la délibération du 30 avril 2009 susvisée,

DECIDE

DE RETENIR les orientations suivantes de l'opération de construction de la salle de musiques actuelles à Metz :

- la localisation de l'équipement,
- un équipement d'une surface estimée à 2200 m² et d'une capacité de 800 places environ assis/debout,

- un phasage opérationnel prévoyant un lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre courant juillet 2009, un début des travaux mi 2011 et une livraison de l'équipement pour la rentrée 2012,
- une enveloppe financière prévisionnelle de 9.250.000 € TTC dont 6 500 000 € TTC pour le bâtiment.

DE MANDATER Monsieur le Maire ou son représentant pour intégrer ces orientations dans le programme qui sera remis aux futurs concurrents du concours de maîtrise d'œuvre qui sera lancé sur ces bases.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE